

Ordonnance n° 2009-864 du 15 juillet 2009 relative aux contrats de concession de travaux publics

15/07/2009

La présente ordonnance s'applique aux contrats de concession de travaux publics passés par les pouvoirs adjudicateurs, aux contrats de concessions de travaux publics des collectivités territoriales et leurs établissements publics, aux marchés de travaux passés par les concessionnaires de travaux publics.